

**ARRÊTÉ PORTANT MODIFICATION DES DISPOSITIONS DE L'ARRÊTÉ DU 11 SEPTEMBRE 2017
 RÉGISSANT L'ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS DES PERSONNELS BIATSS
 AU CONSEIL DE DÉPARTEMENT DU DÉPARTEMENT D'ÉTUDES
 DE FRANÇAIS LANGUE ÉTRANGÈRE (DEFLE)**

LA PRÉSIDENTE DE L'UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE

Vu le code de l'éducation, et notamment son article L.713-1,-1°),

Vu les statuts de l'Université Bordeaux Montaigne en vigueur,

Vu les statuts et règlement intérieur du département d'études de français langue étrangère (DEFLE) de l'Université Bordeaux Montaigne approuvés en conseil d'administration du 12 juillet 2013,

Vu l'arrêté du 11 septembre 2017 régissant l'élection des représentants des personnels Biatss au conseil de département du DEFLE



ARTICLE 1:

L'élection des représentants des personnels Biatss au sein du conseil de département du DEFLE, telle qu'initialement prévue le 10 octobre 2017 par arrêté du 11 septembre 2017 susvisé, est **reportée à la date du 12 octobre 2017.**

Le présent arrêté vaut convocation du corps électoral pour la date du scrutin fixée au 12 octobre 2017, de 09h00 à 16h00, en salle DEF004 du DEFLE.

ARTICLE 2:

Les documents figurant en pièces ci-jointes se substituent aux annexes n°1 à 4 de l'arrêté susvisé du 11 septembre 2017

ARTICLE 3:

Le présent arrêté est soumis à publication, par voie d'affichage dans les locaux du DEFLE et par voie de mise en ligne sur le site internet de l'Université.



ARTICLE 4

Le Directeur Général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté. Ce dernier sera transmis au recteur de la région académique Nouvelle-Aquitaine, recteur d'académie de Bordeaux, chancelier des universités d'Aquitaine.

Fait à Pessac, le 19 septembre 2017



La Présidente,

Hélène VELASCO-GRACIET.

Pièces jointes:

- *annexe n°1 : calendrier électoral.*
- *annexe n°2 : formulaire de liste de candidatures*
- *annexe n°3 : formulaire de déclaration de candidature individuelle*
- *annexe n°4 : document-type de procuration de vote.*



(Annexe n°1)

**CALENDRIER DES OPÉRATIONS ÉLECTORALES
POUR L'ORGANISATION DE L'ÉLECTION DES REPRESENTANTS
DES PERSONNELS BIATSS
AU CONSEIL DE DÉPARTEMENT DU DEFLE**

**ÉLECTIONS DU 12 OCTOBRE 2017
2 SIÈGES À POURVOIR**

OPÉRATIONS ELECTORALES	DATES
Affichage des listes électorales	Mardi 19 septembre 2017
Début du dépôt des candidatures	Mardi 19 septembre 2017
Clôture du dépôt des candidatures	Vendredi 29 septembre 2017
Scrutin	Jeudi 12 octobre 2017 de 09h00 à 16h00 Lieu : DEFLE – salle DEF004
Dépouillement	Jeudi 12 octobre 2017, à l'issue du scrutin Lieu : DEFLE – salle DEF004
Proclamation des résultats	Au plus tard dans les 3 jours suivant la date du scrutin



(Annexe n°2)

DÉPÔT DE LISTE DE CANDIDATURES
**ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS DES PERSONNELS BIATSS AU CONSEIL DE DEPARTEMENT
DU DÉPARTEMENT FRANÇAIS LANGUE ÉTRANGÈRE
(DEFLE) DE L'UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE**
- SCRUTIN DU 12 OCTOBRE 2017 -

➤ Election au conseil de département du DEFLE de l'Université Bordeaux Montaigne.

➤ Nombre de sièges à pourvoir : 2 sièges.

Intitulé de la liste : _____

N° ordre	Candidat (nom, prénom)	Statut (préciser titulaire ou contractuel)	Corps (pour les titulaires)

Fait à : le :

Signature (responsable de la liste):

NOM ADRESSE ET NUMERO DE TELEPHONE DU RESPONSABLE DE LISTE

Cette liste doit impérativement être accompagnée des actes de candidature individuelle signés par chaque candidat.



(Annexe n°3)

DÉCLARATION INDIVIDUELLE DE CANDIDATURE

**ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS DES PERSONNELS BIATSS AU CONSEIL DE DÉPARTEMENT
DU DÉPARTEMENT FRANÇAIS LANGUE ÉTRANGÈRE
(DEFLE) DE L'UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE**

- SCRUTIN DU 12 OCTOBRE 2017 -

Je soussigné(e) :

né(e) le : à :

Statut: **personnel BIATSS du DEFLE titulaire ou fonctionnaire stagiaire
/agent contractuel BIATSS en CDD ou CDI au DEFLE
(*raier la mention inutile*)**

Corps (titulaire) :.....

Catégorie (titulaire) :.....

➤ **Déclare me porter candidat(e) à l'élection des représentants des personnels BIATSS au conseil de département du DEFLE de l'Université Bordeaux Montaigne pour le scrutin du 12 octobre 2017.**

*Facultatif – je précise l'appartenance ou le soutien dont je bénéficie
(cette précision figurera sur les bulletins de vote):*

.....

Fait à : le :

Signature :

A joindre obligatoirement :
-une copie de pièce d'identité.



(Annexe n°4)

PROCURATION DE VOTE
ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS DES PERSONNELS BIATSS AU CONSEIL DE DÉPARTEMENT
DU DÉPARTEMENT FRANÇAIS LANGUE ÉTRANGÈRE (DEFLE)
DE L'UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE
- SCRUTIN DU 12 OCTOBRE 2017 -

Je soussigné(e) :

né(e) le : à :

Statut:

personnel BIATSS du DEFLE titulaires en fonctions dans l'établissement à la date du scrutin, et qui y est affecté en position d'activité ou qui y est détaché ou mis à disposition

OU

agent fonctionnaire stagiaire, en fonctions dans l'établissement à la date des élections et effectuant un service au moins équivalent à un mi-temps sur une durée minimum de dix mois.

agent contractuel BIATSS du DEFLE ou intervenant au DEFLE recruté en contrat à durée indéterminée ou à durée déterminée et les

né(e) le : à :

(*)Corps /Grade :

[(*) uniquement pour les personnels titulaires]:

➤ donne procuration à Mme – M (nom – prénom) :

Statut :

➤ pour voter en mes lieu et place lors de l'élection des représentants des personnels BIATSS au conseil de département du DEFLE de l'Université Bordeaux Montaigne fixée à la date du 12 octobre 2017.

Fait à : le :

Signature :

- Le mandataire doit être inscrit sur la même liste électorale que le mandant.
- Le mandant doit remettre au mandataire une procuration *originale* (pas de photocopie), accompagnée d'une pièce d'identité officielle ou une carte professionnelle valide(s) [cf. (*) carte professionnelle ou carte Izly (Aquipass) ou carte d'identité ou passeport ou permis de conduire]
- Le mandataire doit présenter le jour du scrutin l'original de la procuration reçue du mandant ainsi qu'une pièce justificative de l'identité du mandant [cf voir supra (*)].